

**Special Session of the Governing Council/Global Ministerial
Environment Forum**

7-9 February 2006

Best Practices – Sustainable TOURISM

BELGIUM

WALLONIE

Soutien à la thématisation des hébergements ruraux.

Depuis le début 1999, les associations de tourisme de terroir se sont réunies de nombreuses fois sous l'égide du Commissariat au Tourisme de la Région wallonne (CGT), en partenariat avec le Bureau économique de la Province de Namur et d'autres organismes pour élaborer des chartes et des grilles de critères des gîtes à thème.

Ces différentes rencontres ont permis le **choix de différents thèmes** et la **concrétisation d'une charte de qualité et de reconnaissance** pour chacun des thèmes retenus: gîtes et chambres d'hôtes de pêche, équestres, natures spécialisés en Panda, activités découverte nature et bionature.

Se basant sur des **échanges d'expériences dans le cadre des partenariats transfrontaliers (Interreg)**, les chartes françaises « Gîtes de France » et « Bienvenue à la Ferme » ont été étudiées et adaptées à notre contexte avec un souci d'harmonisation allant au-delà de nos frontières. Des visites transfrontalières ont même été organisées pour les propriétaires.

Pour développer le concept des gîtes à thème, ces associations ont pour objectif :

- de promouvoir un tourisme vert qui allie tourisme et développement durable ;
- de développer des produits touristiques de qualité, sur base de chartes et grilles précises ;
- de renforcer l'esprit de réseau ;
- de renforcer les partenariats avec les organismes intéressés.

La Région wallonne a décidé de soutenir cette initiative : une aide financière est octroyée pour réaliser des actions de communication interne, de promotion (site internet, dépliant, ...) et pour assurer le fonctionnement de ce projet.

Fiche technique.

- **Responsable RW** : Commissariat général au Tourisme, Dir de l'hébergement.
- **Partenaires** :
 - ◆ ASBL « Fédération des Gîtes de Wallonie » ;
 - ◆ ASBL « Accueil champêtre en Wallonie.
- **Caractéristiques** :
 - ◆ promouvoir un tourisme vert qui allie tourisme et développement durable ;
 - ◆ développer des produits touristiques de qualité, sur base de chartes et grilles précises ;
 - ◆ renforcer l'esprit de réseau ;
 - ◆ renforcer les partenariats avec les organismes intéressés.
- **Résultats attendus** :
 - ◆ augmenter le nbre d'hébergements respectueux du développement durable ;
 - ◆ améliorer la qualité des équipements ;
 - ◆ augmenter le taux d'occupation.
- **Liens avec nouvelle réglementation hébergements touristiques.**
- **Viabilité** : cofinancement réalisé entre les associations et la Région. Durée de 3 ans.

BRUXELLES



Attraction touristique, investissement dans les économies d'énergie, partenariat public-privé : la rénovation de l'Atomium.

Réalisation de gains énergétiques conséquents dans le cadre de la rénovation de l'atomium.

Ces investissements concernent le système de chauffage:

- installation d'un système de cogénération ;
- installation de chaudières à condensation ;
- récupération de la chaleur de l'air extrait de la ventilation ;
- installation de vitrages doubles avec des châssis à coupure thermique ;
- isolation des sphères (10 cm d'isolants, ce qui est le double de l'épaisseur « normale »).

Dans le cas de l'Atomium, l'investissement de départ sera rentabilisé en quelques années.

Triple avantage de ces économies d'énergie : budget, environnement et santé des habitants.

Investissement de la Région bruxelloise, 228.000 euros, soit 20% de l'investissement énergétique qui sera réalisé pour la rénovation de l'Atomium.

L'ASBL Atomium avait introduit une demande de subvention dans le cadre des subventions « BRUREBA ». Ce programme de subvention facultative a été mis en place par l'administration de l'Environnement et de l'Energie en RBC, l'IBGE, début 2005.

Il a pour but d'aider le secteur tertiaire et/ou les entreprises à réaliser certains investissements visant à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments.

L'Atomium drainera lors de sa réouverture un nombre considérable de visiteurs belges et étrangers, elle constituera une « vitrine d'économies d'énergie ».

Le 2^{ème} Plan Régional de Développement de Bruxelles,
un cadre de référence
pour répondre aux défis du projet de ville.

A titre d'exemple, ce plan reprend 2
matières qui concernent directement le
tourisme et l'environnement :
les **espaces verts** et la **mobilité**

Le 2^{ème} plan régional de développement de Bruxelles, un cadre de référence pour répondre aux défis du projet de ville.

Pour que la Ville demeure un lieu de solidarité et de convivialité, elle doit répondre à des besoins urgents résultant de la précarisation d'une partie importante de la population et veiller à apporter des réponses aux attentes de tous les Bruxellois, afin d'enrayer l'exode vers la périphérie et d'amorcer le retour en ville des actifs.

La Région doit également apporter des réponses aux attentes des entreprises dont la présence dans la ville est un atout lorsqu'elles s'insèrent harmonieusement et durablement dans le tissu urbain. Les entreprises participent à l'essor de la région et contribuent à garantir l'emploi aux Bruxellois.

Parvenir à assurer la mixité des fonctions et des populations requiert un projet de ville ambitieux, capable de forger l'avenir et de fédérer les énergies dans une dynamique forte et visible, regroupant l'ensemble des acteurs du développement régional.

Ce projet de ville ambitieux aura à relever trois défis transversaux majeurs, qui devront orienter l'ensemble des politiques mises en oeuvre :

- assurer à la région une population diversifiée tant en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, qu'en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens et qu'en encourageant le retour à la ville, au travers de politiques axées sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie;
- favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois pour les Bruxellois, en évitant une surspécialisation de l'économie bruxelloise dans les fonctions administratives;
- inclure le caractère international et interculturel de Bruxelles dans des projets phares intégrés et facteurs de développement durable, autour d'une identité forte basée sur l'ouverture et le dynamisme.

Pour en savoir plus : <http://www.prd.irisnet.be/Fr/info.htm>

La gestion des espaces verts, un atout pour le tourisme et l'environnement à Bruxelles.

Si l'aspect du paysage bruxellois a été déterminé par une topographie variée, les zones naturelles restantes et les espaces verts ont surtout été créés par l'évolution du tissu urbain entre la fin du 18^{ème} et le début du 20^{ème} siècle.

Mais malgré la pression énorme de l'urbanisation, le « patrimoine naturel » a su garder, jusqu'à présent, une place importante dans la Région de Bruxelles-Capitale : les espaces « verts » couvrent une superficie d'environ 8 500 ha, soit la moitié de la surface de la Région !

Ces espaces verts englobent les jardins et domaines privés, les parcs et forêts publics, les espaces verts liés à l'infrastructure ferroviaire et aux routes, les friches, les zones agricoles, les zones récréatives et les cimetières.

Toutefois, ces espaces verts sont très irrégulièrement répartis, en quantité et en qualité : si les zones périphériques de la Région bénéficient d'un degré de verdurisation allant de 30 à 71% avec des bois, des zones humides, des reliques de zones agricoles,... le centre ville ne jouit que d'un degré de verdurisation de 10% (essentiellement des parcs publics).

C'est pourquoi la politique de planification de la Région, le maillage vert, vise notamment à recréer des espaces verts dans des zones qui en sont démunies pour que chaque Bruxellois puisse bénéficier d'un petit « poumon vert » à proximité de chez lui.

- Le "**Maillage vert**", programme inscrit au Plan Régional de Développement (PRD), vise à construire progressivement un réseau d'espaces verts en ville et à rééquilibrer leur répartition spatiale par la création de nouveaux espaces et de liens verdurisés. Répondre à la demande des habitants, favoriser la mobilité des piétons et des cyclistes, améliorer les qualités paysagères de la ville, préserver le patrimoine naturel et accroître la biodiversité en constituent les principaux objectifs.
- Le "**Maillage bleu**" vise quant à lui la mise en valeur de l'eau, des étangs et des zones humides qui constituent le berceau de la ville. Il est intimement lié au maillage vert.

Pour en savoir plus : <http://www.ibgebim.be/>

La gestion de la mobilité, une nécessité pour le développement durable de la ville et son accessibilité touristique.

Si le Plan Iris constitue le pilier de la politique bruxelloise des déplacements, la politique de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de mobilité et de transport s'inscrit dans une logique de **développement durable** en visant une approche transversale.

Il n'existe pas « une » solution unique au problème de la mobilité à Bruxelles.

Seul un ensemble cohérent d'**actions transversales** portant notamment sur les structures urbaines, sur les différents modes de transport et sur les comportements de déplacements peut apporter des satisfactions.

Ces actions doivent intégrer les considérations de mobilité à celles de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.

Un gros effort en matière de mobilité

La politique régionale s'exprime de manière transversale à travers plusieurs plans d'actions :

- Le **Plan Iris**, plan régional des déplacements, adopté par le Gouvernement bruxellois en 1998, traite d'un ensemble d'actions sur les structures urbaines, les transports en communs (métro, RER), la circulation automobile, les piétons, les deux roues et le transport des marchandises afin de diminuer les besoins en déplacements motorisés (73% pour la voiture, 27% pour le transport public – 1991). S'il est pour le moment en phase d'actualisation, sa stratégie et ses objectifs qualitatifs restent d'application.
- Le **Plan Régional de Développement (PRD)** dont un des objectifs est de réduire de 20% le volume du trafic d'ici 2010 par rapport à 1999. Cette diminution devrait aider à atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ visés par le Protocole de Kyoto.
- Le **Plan Air Climat** vise une diminution des polluants émis par le transport routier via notamment une politique de réduction du volume du trafic routier et d'amélioration technologique du parc de véhicules.
- Le **Plan Bruit** a pour objectif de protéger les habitants contre les nuisances sonores via notamment l'étude et la gestion des points noirs de la Région, des mesures de protection acoustique des bâtiments, la prise en compte de la composante sonore dans diverses thématiques (aménagement du territoire, urbanisme, permis d'environnement,...).
- Le **Maillage vert**, programme inscrit au PRD, vise à construire progressivement un réseau d'espaces verts en ville et à rééquilibrer leur répartition spatiale par la création de nouveaux espaces et de liens verdurisés.
Principaux objectifs : répondre à la demande des habitants, favoriser la mobilité des piétons et des cyclistes, améliorer les qualités paysagères de la ville, préserver le patrimoine naturel et accroître la biodiversité.

Pour en savoir plus : <http://www.ibgebim.be/>